



## DANAIS & GROUHEL NOTAIRES

### **LISTE INDICATIVE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE POUR UNE CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

#### **En ce qui concerne les Parties**

##### **• Personnes physiques**

- Questionnaire d'état-civil à compléter et y joindre éventuellement les justificatifs (contrat de mariage, contrat de Pacs, récépissé d'enregistrement du Pacs,...)
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Tout justificatif de placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...)
- Justificatif d'immatriculation au répertoire des Métiers ou au Registre du commerce et des sociétés
- Diplômes, attestations de formations et autorisations préalables à l'exploitation envisagée
- RIB signé (du vendeur pour la remise du prix de cession et de l'acquéreur pour la restitution d'un éventuel trop-perçu lors de la clôture du dossier)

##### **• Personnes morales**

- Kbis de moins de trois mois ou avis au répertoire SIREN
- Copie certifiée conforme par le représentant des statuts à jour
- Copie certifiée conforme par le représentant de la délibération nommant le représentant (si nomination extra statutaire)
- Copie recto verso de la pièce d'identité du représentant
- Procès-verbal autorisant l'opération
- RIB de la personne morale signé par son représentant

#### **En ce qui concerne les modalités financières**

- Indication du prix de cession et ventilation entre éléments corporels, éléments incorporels et marchandises
- Pour l'acquéreur, indication des caractéristiques du financement :
  - Montant de l'apport personnel
  - Montant du dépôt de garantie à verser lors de l'avant-contrat
  - Montant maximal du prêt
  - Durée d'amortissement maximales
  - Taux d'intérêt annuel maximal



## **En ce qui concerne le fonds**

- ✓ Le titre de propriété complet du fonds (acte d'achat avec toutes les annexes), à défaut date et justificatif de la création du fonds
- ✓ Liste détaillée du matériel et des éléments corporels compris dans le fonds, avec valorisation ventilée élément par élément
- ✓ Liste détaillée des marchandises cédées, avec valorisation ventilée article par article (inventaire à réaliser dans les 5 jours précédant l'acte définitif de cession de fonds)
- ✓ Attestation de votre expert-comptable reprenant le bilan, le compte de résultat, le bénéfice et le chiffre d'affaire (TTC) au cours des trois derniers exercices
- ✓ Horaires d'ouverture du fonds et date de fermeture pour congés
- ✓ Date d'entrée en jouissance
- ✓ Nom commercial
- ✓ Copie complète du bail commercial en cours et des avenants éventuels. Merci de nous indiquer les coordonnées actuelles du bailleur
- ✓ Dernière quittance de loyer
- ✓ L'état des lieux d'entrée, s'il a déjà été établi
- ✓ L'attestation d'assurance du local
- ✓ Si l'immeuble est un établissement recevant du public (E.R.P.) : autorisation d'exploiter un E.R.P. et justificatif d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- ✓ Si l'immeuble est en copropriété : copie de l'état descriptif de division-règlement de copropriété, tous leurs modificatifs publiés, coordonnées du syndic, carnet d'entretien, fiche synthétique, trois derniers appels de charges et les trois derniers procès-verbaux d'assemblée générale de la copropriété.
- ✓ Copie des contrats cédés avec le fonds (fournisseurs, contrat de téléphonie, site internet,...)
- ✓ Copie des crédits-baux en cours
- ✓ Prêt en cours et montant restant dû
- ✓ Liste des salariés attachés au fonds avec copie de leur contrat de travail (avenants éventuels) et de leur trois dernières fiches de paie et justificatif du respect du droit à l'information des salariés (art L141-23 et suivants du Code de commerce)
- ✓ Copie des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation du fonds (licence de débit de boisson, de restauration, de tabac...) et des contrats en cours (contrat de franchise, location-gérance,...)

Dès réception de ces pièces et informations, nous vous adresserons le projet d'avant-contrat et vous en préciserons également le coût détaillé.

Pour votre parfaite information, concernant certaines activités, dont la restauration, il n'y a plus de transfert automatique de la licence délivrée, le cessionnaire devra faire certaines formalités pour obtenir une licence à son nom avec la collaboration du cédant.